

Antony, le 4 mai 2020

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Hauts-de-Seine
éducation
nationale

Protocole de réouverture progressive des écoles maternelles et élémentaires d'Antony

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, suite au déconfinement annoncé par le Président de la république, les établissements scolaires vont ouvrir progressivement à partir du 11 mai 2020.

En tant qu'inspectrice de l'Education nationale responsable des écoles maternelles et élémentaires de la circonscription d'Antony, j'ai travaillé en étroite collaboration avec la mairie pour élaborer le protocole de réouverture progressive des écoles maternelles et élémentaires de la commune.

Nous avons fixé un cadre général dans le strict respect des prescriptions sanitaires émises par les autorités :

Nous ouvrons tous les niveaux de la maternelle et de l'élémentaire aux enfants prioritaires par groupe de 10 élèves maximum par enseignant en élémentaire et 6 élèves maximum en maternelle.

Les élèves prioritaires sont les suivants : ceux des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, comme actuellement ; du personnel nécessaire à la réouverture des écoles ; des enfants fragiles scolairement et des enfants handicapés accompagnés de leur AESH.

En fonction des places disponibles, nous compléterons en élémentaire avec les élèves de CP puis de CM2, en maternelle avec les élèves de GS.

Tous les élèves qui ne seront pas accueillis en présentiel continueront à bénéficier de l'enseignement à distance organisé par les professeurs des écoles.

Les enseignants rentreront à l'école lundi 11 mai. Les directeurs, enseignants et personnel municipal auront jusqu'au vendredi 15 mai pour mettre en place l'ensemble des consignes du protocole sanitaire et préparer la rentrée pédagogique des élèves prioritaires accueillis à compter du lundi 18 mai.

Une évaluation sera réalisée fin mai pour s'assurer de la faisabilité de la poursuite de l'arrivée des autres élèves début juin en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Soyez assurés, Madame, Monsieur, de ma vigilance concernant l'enseignement et la sécurité sanitaire de vos enfants.

L'inspectrice de l'éducation nationale



Dominique BENSE

21^{ème} circonscription d'Antony
24 avenue Jeanne d'Arc
92160 ANTONY

IEN
Dominique BENSE

Téléphone
01 30 83 44 83

Courriel
Ce.0922186b@ac-versailles.fr

Centre administratif
départemental
167/177 avenue Joliot-Curie
92013 Nanterre cedex

<http://www.ac-versailles.fr/ia92>